



- 1- Le SNETAA-FO reçu par le cabinet du Ministre
- 2- NON aux suppressions de postes en Martinique
- 3- Stage PFMP
- 4- Pouvoir d'achat des fonctionnaires
- 5- Mesure de carte scolaire
- 6- Que va-t-on faire des SEGPA



Communiqué de presse  
Intersyndicale de  
l'Education

CTM 27 mars

QU'ARRIVE-  
T-IL  
LORSQU'ON  
TIRE  
TROP  
...



## DERNIERE MINUTE :

### LETRE DU SNETAA-FO AU NOUVEAU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, BENOIT HAMON

Monsieur le Ministre,

Le SNETAA, premier syndicat des Professeurs de Lycées Professionnels, vous félicite pour votre nomination à la tête du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et vous souhaite pleine réussite dans vos missions au service des jeunes pour qui le « plus d'école et le mieux d'école » est une nécessité absolue.

Elle passe par l'écoute des revendications des Professeurs de lycées Professionnels et de son premier syndicat, le SNETAA, représentant 30% des PLP et des lycées professionnels. Le SNETAA est présent, avec ses élus, depuis 1948, dans toutes les académies de France hexagonale et dans tous les territoires des Outre-Mer. Il est le syndicat incontournable de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque car il n'est la courroie de transmission que de ses adhérents, les Professeurs de Lycée Professionnel, les Conseillers Principaux d'Education, les Professeurs Contractuels.

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

*Le SNETAA est une force de proposition pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, l'avenir des jeunes que la Nation nous confie et des établissements scolaires spécifiques du second degré (Lycées Professionnels, SES-SEGPA de collège, EREA, SEP au sein des lycées polyvalents).*

*Pendant ces 22 derniers mois, la confiance a été rompue entre le SNETAA et Vincent Peillon. C'était son choix politique et stratégique.*

*Le SNETAA a été le porteur de la très grande déception des personnels mais aussi des jeunes.*

*Plutôt que de consolider l'Enseignement Professionnel Public, Initial et Laïque, il a été fragilisé par la régionalisation de la Carte des Formations, la volonté de développer l'apprentissage au niveau V et IV alors même que cette politique est en échec depuis Jacques Chaban-Delmas et tous les ministres qui n'ont pas voulu voir que, d'une part nos jeunes voulaient « plus d'école et mieux d'école », d'autres parts les entreprises - en particulier dans un contexte économique difficile - ne peuvent et ne veulent pas être remédiatrices de l'Ecole.*

*Les lycéens professionnels représentent 30% des bacheliers et toutes les analyses dépassées qui oublient plus ou moins volontairement cette évidence, se dirigent vers l'échec.*

*Les Personnels qui ont vu leur salaire encore bloqué, la pression toujours plus forte sur le terrain dans les établissements scolaires par un management cassant, une DGRH toujours sourde aux revendications des enseignants quant à leur gestion de carrière (les mutations en étant une preuve amère), une pédagogie floutée par une désorganisation réelle et une astreinte à faire toujours plus dans un sens totalement inefficace, cela a été le choix d'une politique au service de dogmes qui, sous couvert de « progressisme », s'appuient sur une pensée unique qui dévaste le rôle même de la mission de l'école : former des citoyens libres, des travailleurs à un métier, assurer l'ascenseur social en panne depuis maintenant plus de 20 ans. Ce à quoi PISA nous révèle amèrement. De cette politique, les personnels ont exprimé leur déception : « ils sont très déçus et très amers ».*

*Vous avez donc une mission très lourde et, en même temps, vous suscitez un espoir.*

*Vos premières déclarations qui annoncent votre volonté de poursuivre les réformes engagées par Vincent Peillon ne vont pas dans le bon sens et si, c'est votre point d'appui, la déception sera d'autant plus sévère que ce sera le pays tout entier qui l'exprimera.*

*Pendant 22 mois et pour la première fois depuis près de 70 ans, le Ministre de l'Education Nationale n'a jamais reçu le premier syndicat des PLP, des CPE et des enseignants Contractuels : le SNETAA. Sous aucun gouvernement, cela n'avait eu lieu. Sous aucun gouvernement alors même que les familles des jeunes de l'Enseignement Professionnel étaient dans une attente positive, alors que mon organisation se réjouissait de l'espoir né, nous n'avions jamais subi, au mieux une telle indifférence, au pire un tel mépris.*

*Nous attendons, Monsieur le Ministre, une autre politique pour l'Enseignement Professionnel au service de la Nation. Le SNETAA a des propositions fortes pour consolider la voie professionnelle, faire baisser le gâchis que représentent les sorties du système scolaire sans aucune qualification, pour assurer l'augmentation des qualifications au travers d'un parcours du CAP au BTS qui doit être appuyé et pour*

*valoriser les personnels dont l'OCDE rappelle encore que nous sommes les enseignants les moins bien considérés et rémunérés de tous les pays développés.*

*Votre charge est immense mais elle suscite un espoir.*

*Nous sommes prêts à discuter avec vous pour une politique au service du pays, des jeunes et des personnels.*

*Nous souhaitons que le nouveau Ministre reçoive dans des délais rapides le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel. Ce sera un premier symbole constructif.*

*Le **SNETAA** vous sollicite une audience dans les meilleurs délais.*

*Je renouvelle tous mes vœux pour votre pleine réussite dans vos missions et espère que vous saurez redonner force et espoir aux jeunes et aux personnels de l'Enseignement Professionnel.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération.*

*Christian LAGE  
Secrétaire Général du **SNETAA-FO***

## LE **SNETAA-FO** REÇU PAR LE CABINET DU MINISTRE

Le **SNETAA-FO** a été reçu par l'Inspecteur Général (Économie-Gestion), Alain SERRÉ nouvellement nommé au cabinet de Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale.

Le Conseiller du Ministre avait convié la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) à cette audience, représentée par la sous-directrice des Lycées et une chef du bureau des diplômés professionnels.

Pendant plus de deux heures (fait exceptionnel depuis l'arrivée de Vincent Peillon au ministère !), nous avons abordé un grand nombre de dossiers concernant la Voie Professionnelle, Initiale, Publique et Laïque. Ce, dans une ambiance d'écoute et de respect mutuel dont nous avons été sensibles. Nous avons eu presque l'impression d'avoir perdu un an et demi où le dialogue, d'abord formel et « obligatoire », se traduisait en des rencontres multilatérales où, le **SNETAA** en tant que syndicat majoritaire n'était ni écouté ni entendu.

Il faut dire que depuis la nomination de V. Peillon, il avait à cœur d'y aller au forceps en prétendant, sur tous les dossiers, obtenir un consensus.

Il ne l'a jamais eu : ni sur la phase 1 de sa loi (les nouveaux rythmes scolaires et la carte des formations données aux Régions) ni sur la phase 2 (missions et activités des enseignants du Second degré).

Nous avons rappelé combien, en dehors des formules toutes faites qui confinent au vide (« l'excellence, la défense de l'Enseignement Professionnel » par exemple), l'action de ce gouvernement avait été peu valorisant pour la Voie Professionnelle. Que sur un grand nombre d'aspects, elle avait été fragilisée (Régionalisation de la carte des formations, non-paiement des CCF, généralisation des champs professionnels, diminution des DGH, suppression de postes, restriction des mutations, développement de l'apprentissage, etc.). On peut affirmer même qu'elle est devenue sur le terrain des académies, la variable d'ajustement au détriment des collègues, des lycées (en particulier Technologiques). On ne parle même pas du gel du point d'indice pour la quatrième année. Marylise Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique, refusant

d'envisager de sortir de la politique du précédent gouvernement ; elle refuse le dégel des salaires des catégories A dont les enseignants font partie. Avec 1,30 % d'inflation en 2013 les fonctionnaires ont encore perdu 1,30 % de pouvoir d'achat.

Pendant combien de temps cela va-t-il durer ??? Combien de temps ce gouvernement va-t-il être sourd aux attentes des salarié(e)s ? des professeurs ?

Cette surdité est invraisemblable et semble aujourd'hui une violence faite aux salarié(e)s de la Fonction Publique.

Ont été abordés les dossiers :

- les champs professionnels des Professeurs de Lycée Professionnel ;
- le Bac pro GA ;
- le Bac pro SEN ;
- la carte des formations aux régions ;
- la DGH dans les établissements ;
- les examens réservés professionnalisés avec le scandale des non-reçus aux concours par les professeurs contractuels ;
- le statut des PLP : quid de la nouvelle indemnité programmé pour les PLP ? de la suppression de l'indemnisation du CCF ? des charges de travail ? des 1607 heures et des conséquences d'annualisation du temps de travail ?;
- l'orientation des élèves et la Régionalisation de l'orientation ;
- le développement de l'apprentissage dans les académies ;
- ainsi que d'un certains nombres de dossiers individuels.

Vous avez eu ou aurez prochainement un compte-rendu détaillé lors des différents congrès académiques où vous êtes toutes et tous invités et prochainement dans les parutions du SNETAA (AP, EP).

## NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES EN MARTINIQUE !

Depuis jeudi 27 mars, l'intersyndicale de la Martinique dont le SNETAA-FO fait partie, manifeste contre la **suppression programmée de 90 postes dans le second degré dont 51 en Lycées Professionnels et 4 en SEGPA pour la rentrée 2014.**



Comme à l'accoutumée, c'est l'Enseignement Professionnel qui est le plus touché ! et qui sert de variable d'ajustement !

Dans le contexte socio-économique actuel, le SNETAA-FO s'oppose au démantèlement de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque en Martinique, comme de partout ailleurs en France, et à la suppression de filières porteuses comme le BTP !!! Malgré les promesses du conseil régional faites à l'intersyndicale, c'est bel et bien une amputation de la filière professionnelle qui se dessine.

En effet, la carte scolaire prévoit la disparition de 17,5 postes au LP Petit-Manoir !!!

Depuis une semaine, nos collègues sont mobilisés et bloque le rectorat afin de sensibiliser l'opinion publique et se faire entendre par le rectorat.

**Le SNETAA-FO rejette l'implacable logique financière (réduction des dépenses publiques) au détriment des missions éducatives et soutient ce mouvement de protestation légitime.**



## PFMP EN « DECALE » : C'EST LOIN D'ÊTRE DU TOUT CUIT !

*A consulter sur le site :*

*Tout sur les PFMP : [Cliquez ici](#)*

*et plus particulièrement des exemples de calcul : [Cliquez ici](#)*

Le **SNETAA-FO** relève que dans de nombreux établissements décision a été prise de faire partir les élèves en Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) par demi-classe : pendant qu'un groupe est en entreprise, l'autre continue à suivre les cours, avant que ces groupes ne soient inversés à la fin de la période.

Il s'agit avant tout d'une demande des chefs d'établissement lesquels arguent tantôt qu'il est ainsi possible d'alléger le travail des collègues des matières générales, tantôt que la recherche de terrains de stage en est facilitée... Les enseignants quant à eux pourront avancer qu'il est de ce fait plus aisé de trouver des entreprises d'accueil.

Rien n'empêche d'un point de vue juridique d'appliquer une telle organisation.

D'ailleurs, les inspecteurs généraux Doriath et Cuisinier dans leur rapport d'étape de janvier 2010 sur la mise en œuvre de la rénovation de la Voie Professionnelle s'en sont fait l'écho, bien que platement.

En effet, les référentiels des diplômes professionnels prévoient seulement le nombre de semaines de PFMP dans toute la scolarité, mais ne précisent pas les modalités concrètes de leur mise en œuvre ; il revient alors à chaque établissement de fixer non seulement le calendrier des séquences en entreprise des classes qu'il lui est alors loisible de scinder.

Ne perdons cependant pas de vue que bien qu'elles soient sous l'autorité du chef d'établissement, les modalités des périodes de formation sont fixées par l'équipe pédagogique (cf art. 31 statut des PLP). Elles sont présentées au CA mais il n'a pas compétence à les modifier sans l'accord des équipes pédagogiques.

Au **SNETAA-FO**, nous entendons tous ces arguments ; certains sont toutefois moins recevables que d'autres, notamment pour ce qui est de la motivation des entreprises à accueillir deux fois plus longtemps des stagiaires. Mais nous retenons surtout que cette manière de faire a pour corollaire insidieux de maintenir indûment les enseignants devant des élèves qui doivent avoir classe pendant que leurs camarades ne sont pas présents, alors que ces collègues ont l'obligation en même temps d'assurer les tâches de suivi de ceux qui sont en entreprise ! Le temps de travail s'en trouve fortement accru sans que l'autorité administrative ou pédagogique n'en fasse le moindre cas ! Il a ainsi été rapporté au **SNETAA-FO** les situations invraisemblables de collègues ayant fait l'objet d'intimidations de la part d'inspecteurs locaux qui, les menaçant de sanctions disciplinaires, les enjoignaient d'assurer et les cours et le suivi, sans que soit examiné le temps de travail effectivement accompli à la lumière des dispositions statutaires. Alors inspecteurs et chefs d'établissement, *peu vous chaut* de la réglementation ?

Rappelons une nouvelle fois la teneur de l'art. 2 du décret 2000-753, modifiant le décret 92-1189 portant statut des PLP, Chapitre V Obligations de Service, dans son article 31 : « l'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage. Lorsque ce décompte conduit un Professeur de Lycée Professionnel

à dépasser ses obligations hebdomadaires de service, il bénéficie du paiement d'Heures Supplémentaires Effectives (HSE)... ».

La circulaire d'application n° 2000-095 précise le cadre : il faut comprendre par « encadrement pédagogique » le suivi de l'élève en PFMP, à savoir non seulement les visites en entreprise, mais aussi la recherche du stage, la préparation à l'entretien, les contacts avec les tuteurs d'abord pour vérifier la conformité de ce que propose l'entreprise avec les exigences du programme puis pour s'enquérir régulièrement du déroulement de la séquence...

En pratique, le suivi de chaque élève parti en stage donne droit à deux heures dans l'emploi du temps par élève et par semaine : il suffit de faire la comparaison entre le résultat du calcul précédent (autant de fois 2 heures qu'il y a d'élèves suivis) et le nombre d'heures laissées libres dans l'emploi du temps, toujours pour une semaine. Si la différence est en faveur du suivi des élèves, elle est compensée par le paiement d'heures supplémentaires ; dans le cas contraire, il faudra compléter le service, « dans la même semaine, par une participation aux actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté ou à [la] demande [de l'enseignant], par un enseignement en formation continue des adultes », conformément au contenu du troisième paragraphe de l'article 31 précité. Or, nous nous rappelons que dans le cas de PFMP en décalé, la présence des enseignants est requise pour faire cours aux élèves qui restent : le rapport est donc fatalement en faveur des heures de suivi, donc en faveur des heures supplémentaires ! Et la facture peut être salée ! Votre établissement n'a pas les moyens de vous payer, vous-oppose-t-on ? *Peu vous en chaut*, puisque c'est l'administration prise dans son ensemble qui vous sera de toute façon redevable de cette somme...

Ce paiement d'heures supplémentaires est naturellement cumulable avec l'indemnisation des frais de déplacement.

Alors, mettre en place cette organisation sans prévoir le budget en heures supplémentaires relève-t-il de l'ignorance de l'administration ou d'un mépris de sa part ? Quoi qu'il en soit, avant même que votre chef d'établissement ne vous fasse connaître ses velléités d'adopter les PFMP en décalé, présentez-lui la note à laquelle l'établissement s'expose, ce qui l'amènera sans doute à revoir sa copie !

En dehors des considérations financières, les PFMP en décalé ne doivent pas non plus nous faire perdre de vue que l'encadrement pédagogique est l'affaire de tous les collègues de la classe concernée, quelle que soit leur discipline, puisque « pendant les périodes de formation en entreprise des élèves d'une division, chaque PLP enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves » (article 31 du décret, deuxième paragraphe) : il n'y a donc pas de régime dérogatoire en raison de la discipline.

Vous vivez actuellement cette situation et cela ne se passe pas comme cela devrait ? Contactez le représentant local du **SNETAA-FO** dans votre académie ou le siège national du

**SNETAA-FO** : nous vous indiquerons quelle est la démarche à adopter !

Ces derniers jours ont été rudes pour le statut des enseignants nouvellement créé mais mal repensé. Le, avec l'appui non dissimulé d'organisations syndicales à l'indépendance d'esprit douteuse. Le **SNETAA-FO** poursuivra son combat sans aucune collusion intéressée avec aucun pouvoir politique, pour faire vivre les PLP au travers de leur propre statut !

Il dénoncera les tentatives de déstabilisation des PLP d'où qu'elles viennent et veillera à ce que tous nos droits soient respectés au quotidien !



Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en berne, le **SNETAA-FO** le martèle depuis des années, mais qu'en est-il pour un PLP au 8<sup>ème</sup> échelon de la classe normale ?

Le point d'indice qui sert au calcul du traitement brut n'a pas bougé depuis 2010 (et sera encore gelé l'année prochaine !).

Point d'indice = 55,5635 €

Traitement brut = (55,5635 x indice)/12

Inflation cumulée de 2010 à décembre 2013 = 4,8%

Augmentation de la pension civile :

En 2010 elle était de 7,85% du traitement brut, en décembre 2013 elle était de 8,76% (Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 elle est de 9,14%)

### **Calcul de la perte financière pour le PLP entre 2010 et 2013 :**

2010 traitement brut : (55,5635x531)/12 = 2458 €

2013 traitement brut : (55,5635x531)/12 = 2458 €

Inflation entre 2010 et 2013

(2458 x 4,8)/100 = 117 €

Cotisation pension civile :

2010 : (2458 x 7,85)/100 = 192,9 €

2013 : (2458 x 8,76)/100 = 215,3 €

Augmentation de la cotisation : 215,3 – 192,9 € = 22,4 €

Chaque mois le salaire du PLP au 8<sup>ème</sup> échelon diminue de :

117 + 22,4 = **139,4 €**

### **Avec le SNETAA-FO exigeons la revalorisation du point d'indice !**

*ISOE part fixe* 1408,92 € annuel

*ISOE part variable* 1609,44 € annuel

		<i>1<sup>ère</sup> heure</i>	<i>heure normale</i>
<i>HSA</i>	<i>PLP Classe normale</i>	<i>1291,21 €</i>	<i>1076,01€</i>
	<i>PLP Hors classe</i>	<i>1420,33 €</i>	<i>1183,61 €</i>
<i>HSE PLP</i>	<i>Classe normale</i>	<i>37,36 €</i>	
	<i>Hors classe</i>	<i>41,10 €</i>	

## **MESURE DE CARTE SCOLAIRE**

Les fermetures de sections, les fermetures de Lycée Professionnel, l'orientation forcée des jeunes en seconde générale ou vers l'apprentissage entraîne une augmentation insupportable des « mesures de carte scolaire ».

C'est la formulation administrative pour annoncer la suppression d'un poste.

Les proviseurs ont ou vont donner leur projet de fermetures de postes pour la rentrée 2014.

### **1 Qui part ?**

► En cas d'absence de volontaire pour subir la mesure de carte scolaire :

Le dernier nommé dans l'établissement (si ce collègue a déjà été victime d'une mesure de carte scolaire et a été réaffecté sur un vœu bonifié, il cumule l'ancienneté acquise sur ce poste et sur son ancien poste).

► En cas d'égalité qui part ?

- Celui qui a l'échelon le plus bas ;
- Puis celui qui a le moins d'enfants ;
- Puis le plus jeune.

## 2 Comment est-on réaffecté ?

- Il faut obligatoirement participer au mouvement intra académique ;
- Certains vœux sont bonifiés (contacter les représentants académique du SNETAA) ;
- Vous pouvez être affecté sur poste vacant ;
- Vous pouvez être nommé TZR en remplacement ou sur bloc de moyens provisoires...

## 3 Compensation financière

- Si vous êtes affecté sur poste vacant le rectorat dans sa grande bonté peut vous proposer une indemnité pour déménager (très facile quand le conjoint a une activité professionnel, que vous êtes propriétaire de votre logement !!!).
- Si vous êtes TZR nommé sur un poste ou un BMP avant la rentrée scolaire même chose, perte financière qui peut être très importante (voiture, carburant, logement..).
- Si vous êtes TZR rattaché à un établissement et si vous effectuez des remplacements vous aurez droit à une indemnité sous certaines conditions.

Pourquoi ne pas exiger une indemnité (calcul et forme à définir) pour ces collègues victimes d'une mesure de carte scolaire qui perdent et subissent une perte financière.



## QUE VA-T-ON FAIRE DES SEGPA ?

### Question d'un collègue syndiqué au SNETAA-FO

Je reviens vers toi pour te demander des précisions quant à l'avenir des SEGPA.

Est-il vrai que le SNETAA préconise la transformation des SEGPA en ULIS ?

Une collègue aurait compris cela dans les propositions du SNETAA !?

Si oui, qu'en serait-il des PLP et de la formation pré-professionnelle en SEGPA ?

### Réponse : OUPS ! C'est quoi cette interprétation ?

Le SNETAA ne préconise rien du tout ! sauf de revenir au bon temps des PLP qui faisaient du bon boulot avec des élèves qui étaient à leur place en SEGPA et profitaient pour le mieux d'un enseignement différent mais qui avait du sens!

C'est notre cher ministre, ou en tout cas le ministère, qui voudrait transformer les SEGPA, ou tout au moins ce qu'ils vont en laisser d'ouvertes, en espèce de truc style ULIS (que j'appellerai des SEGPLIS) qui accueilleraient toute la misère du collège sous une grande bannière nommée « grande difficulté scolaire » en général !

Autour d'un non moins grand terme nommé "inclusion", on ferait un brassage calendaire des élèves (mutualisation des moyens du collège et de la SEGPA et annualisation des "formations" et échanges de services) non sans concertations et réunions de toutes sortes (tout en supprimant les heures de coordination-synthèse), avec Projets individualisés de formations par élève et autres rigolades du même genre ! (vous avez dit 1607 h ? comme c'est bizarre!)

Que devient le PLP dans cette hypothèse ? La même « chose bizarre » qui présente les métiers d'un champ professionnel avec ou sans moyens pour une orientation vers des CAP en LP quand ils y en a, mais surtout en apprentissage bien sûr !!!!

Le SNETAA est, bien sûr, CONTRE tout cela et le dit !

Ce qui n'est pas le cas du SGEN-CFDT, de l'UNSA-SE et dans une moindre mesure de la FSU et de la CGT éducation (qui prônent quand même le corps unique et le collège unique!).

Alors NON ! ta collègue a dû mal comprendre !  
Aurait-elle confondu les écrits du SNUEP avec ceux du SNETAA ?  
En tous cas ton interpellation montre qu'il va falloir réexpliquer au plus grand nombre  
!

**Retour de réponse :**

Merci de ta réponse que je vais faire suivre.

Ouf j'ai eu peur, mais il est vrai que je n'avais rien entendu, ni lu de tel pour ma part et c'est la raison pour laquelle je t'ai interrogé.